

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 1^{er} décembre 2014 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 03, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2014-12-275

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2014-12-276

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
3 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-12-277

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2014 soit accepté tel que lu.

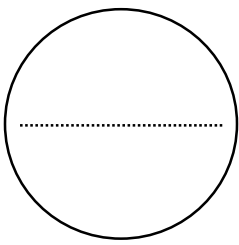
ADOPTÉE

rés : 2014-12-278

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
1^{er} DÉCEMBRE 2014**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1^{er} décembre 2014. Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de novembre 2014 soient acceptés au montant de **77 748,38 \$** et que les comptes à payer en date du 1^{er} décembre 2014 soient payés au montant de **195 796 \$**.

ADOPTÉE



Avis de motion

RÈGLEMENT N° 271-1 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Isabelle Leduc, conseillère que le *Règlement n° 271-1 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 272-1 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le *Règlement n° 272-1 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 273-1 CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Éric Beaudin, conseiller que le *Règlement n° 273-1 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 274-1 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET D'INCENDIE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller que le *Règlement n° 274-1 concernant les système d'alarme d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT N° 275-1 CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller que le *Règlement n° 275-1 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

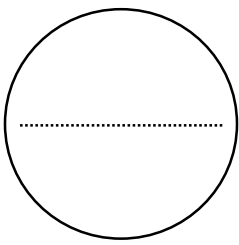
RÈGLEMENT N° 276-1 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU PAR TOUTE AUTORITÉ COMPÉTENTE - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Isabelle Leduc, conseillère que le *Règlement n° 276-1 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT DE TAXATION 2015 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Christine Schultz, conseillère que le *Règlement de taxation 2015* sera adopté lors d'une séance subséquente.



rés : 2014-12-279

PROLONGATION DU MANDAT DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de prolonger le mandat de Mme Christine Schultz à titre de Mairesse suppléante et deuxième représentant à la Table des maires de la MRC des Jardins-, et ce, pour une durée de douze (12) mois.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Éric Beaudin, M. Mauro Lando, Mme Louise Lussier et Mme Isabelle Leduc déposent leur mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires. Un rappel est fait relativement au délai pour procéder tel qu'il les prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

rés : 2014-12-280

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2015

Attendu que le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (*ref : article 148 Code municipal du Québec*);

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2015 suivant, et ce, toujours à 19 h 00 à la salle du conseil municipal situé au 300, St-Patrice à Sherrington :

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| - 12 janvier; | - 6 juillet; |
| - 2 février; | - 3 août; |
| - 2 mars; | - 14 septembre; |
| - 3 avril; | - 5 octobre; |
| - 4 mai; | - 2 novembre; |
| - 1 ^{er} juin; | - 7 décembre. |

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2015

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la corporation pour le prochain exercice financier se tiendra le 15 décembre 2014 dès 17 h 30 à la salle du conseil située au 300, St-Patrice, à Sherrington. Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté, un avis public sera donné.

CAFÉ DU MAIRE SAMEDI LE 6 DÉCEMBRE 2014 DE 8 H 00 À 10 H 00 AU BUREAU MUNICIPAL

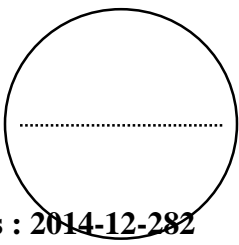
M. Daniel Lussier, maire, rappelle à la population qu'il tiendra la prochaine activité « Café du maire » samedi le 6 décembre 2014 de 8 h 00 à 10 h 00 au bureau municipal, situé au 300, Saint-Patrice à Sherrington. Tous sont les bienvenues.

rés : 2014-12-281

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2015

Il est proposé par Louise Lussier, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement de souligner le travail exemplaire des bénévoles de notre Bibliothèque municipale en déposant la candidature de cette dernière pour les prix Hommage bénévolat-Québec 2015 afin d'honorer leur engagement.

ADOPTÉE



rés : 2014-12-282

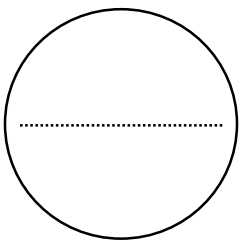
**DEMANDE RELATIVE AU RÉTABLISSEMENT DU VOLET 4
(ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE) DU PROGRAMME VÉLOCE II**

- Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;
- Attendu que le volet 4a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;
- Attendu que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;
- Attendu que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;
- Attendu que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;
- Attendu que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;
- Attendu que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;
- Attendu que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de :

- demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte;
- faire parvenir la présente résolution à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- faire parvenir une copie conforme aux personnes suivantes :
 - Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme;
 - Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports;
 - Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
 - Le ministre responsable de notre région;
 - Notre député;
 - Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec ;
 - Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ).

ADOPTÉE



rés : 2014-12-283

FERMETURE À 16H30 DU BUREAU EXCEPTIONNELLEMENT JEUDI LE 18 DÉCEMBRE

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le bureau municipal fermera exceptionnellement à 16h30 au lieu de 18h30 jeudi le 18 décembre prochain.

ADOPTÉE

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Durant le mois de novembre, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux de voirie suivants:

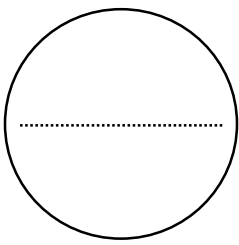
- Montage du système de réfrigération de la patinoire et execution des tests préalables;
- Remplissage de l'abri à sel de déglacage;
- Accotement du rang St-Pierre O. suite aux travaux d'asphaltage;
- Rallongement d'un ponceau (trop court et dangereux) rang St-Pierre O.;
- Remisage des tables de Pic Nic au parc pour l'hiver;
- Déneigement et salage des trottoirs dans la semaine du 17 nov.;
- Changement du couteau sur la zamboni;
- Finalisation des installations de bornes 911;
- Retrait du dos d'âne de la rue Hamelin;
- Changement des pneus d'hiver sur les camions;
- Installation d'un protecteur devant la caméra au Centre multi-récréatif;
- Installation des tapis de caoutchouc au nouveau local des surveillants au Centre multi-récréatif;
- Suivi multiples avec les fournisseurs pour la coordination des travaux des différents projets;
- Support aux travaux relatifs aux prévisions budgétaires.

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DU MOIS NOVEMBRE 2014;

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Activités	Nb
Intervention premier répondant	9
Entretien d'équipe	4
Inspection vad	4
Accident de la route	1
Alarme	0
Bénévolat	1
Entraide	3
Prévention résidentielle	6
Évacuation école et CPE	0
Garde externe	4
Incendie bâtiment	1
Formation	1
Feu de débris non conforme	1

Le bénévolat a été la levée de fonds Anna Laberge qui a permis à 13 casernes d'amasser 32,000 \$



rés : 2014-12-284

EMBAUCHE DE MME SYLVIE BOYER AU POSTE DE SURVEILLANTE AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'embaucher Mme Sylvie Boyer au poste de surveillante au centre multi-récréatif à compter du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE

rés : 2014-12-285

EMBAUCHE DE MME MANON DEMERS AU POSTE DE SURVEILLANTE AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'embaucher Mme Manon Demers au poste de surveillante au centre multi-récréatif à compter du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE

DÉPOUILLEMENT DE NOËL 2014

Ce point est à l'ordre du jour afin de rappeler à la population que l'événement du dépouillement de Noël aura lieu le 14 décembre 2014 dès 13h30. Mme Isabelle Leduc ajoute de plus que la Guignolée organisée par le Club Optimiste se tiendra le 6 décembre 2014.

rés : 2014-12-286

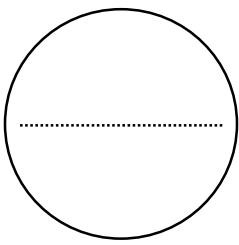
PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

Attendu que Loisir et Sport Montérégie propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- fournir le lien du «*Portail en gestion des bénévoles*» et fournir l'information à son utilisation optimale;
- fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

Attendu que le secteur du loisir public :

- contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- contribue au développement du capital social des communautés;



- offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

Attendu que l'engagement bénévole auprès de la collectivité:

- contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- contribue à maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

Attendu que l'engagement bénévole auprès des individus:

- contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi ;
- contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions ;
- permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington participe au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport et qu'à cet effet s'engage à :

- signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du «*Portail en gestion des bénévoles*» et faciliter leur utilisation;
- participer activement aux activités de réseautage;
- nommer une personne responsable pour le suivi.

ADOPTÉE

Mme Isabelle Leduc informe le conseil que la Journée du Bénévolat se tiendra le 5 décembre 2014.

rés : 2014-12-287

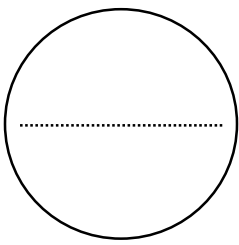
ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO

Attendu que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

Attendu que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

Attendu que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington



adhère, par le biais de cette présente résolution, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

ADOPTÉE

rés : 2014-12-288

DEMANDE DE MADAME NANCY BOISSY POUR LA GRATUITÉ DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2014 POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE DU CANCER SEGAL

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accorder la gratuité de la location de la salle du 23 novembre dernier à Mme Nancy Boissy pour la tenue d'une activité au profit du Centre du cancer Segal.

ADOPTÉE

rés : 2014-12-289

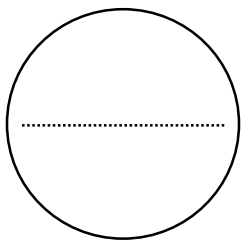
DEMANDE DE FINANCEMENT DE MADAME MYRIAM VAN WINDEN POUR LA TENUE D'UN STAGE AU VIETNAM : UNE PORTE D'ENTRÉE SUR L'ASIE, DU CÉGEP DE SHERBROOK

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'offrir un don de 100 \$ à Mme Myriam Van Winden pour le financement d'un stage au Vietnam du Cégep de Sherbrooke.

ADOPTÉE

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4^o du premier alinéa de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations. M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.



23^e ÉDITION DES JEUX DES AÎNÉS FADOQ RÉGION RIVE-SUD-SUROÛT – DEMANDE DE FINANCEMENT

Ce point est reporté à une séance subséquente.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET

M. Daniel Lussier, maire, présente aux personnes présentes dans la salle le nouveau site internet de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTION

M. Daniel Laplante remercie les membres du conseil pour le retrait du dos d'âne sur la rue Hamelin. Il questionne l'application des règlements par la Sûreté du Québec. Il lui est répondu que l'ensemble des règlements dont l'avis de motion a été donné lors de la présente séance sont issus d'une refonte d'ancien règlement déjà applicable par la Sûreté du Québec.

M. Ricard informe le conseil municipal que selon lui trop de pierre aurait été utilisée pour les accotements du rang St-Pierre O. Il semblerait selon lui qu'elle tombe dans le fossé. De plus, il informe le conseil qu'une grande remorque se stationne souvent sur la rue Michelle depuis quelque temps.

M. Jean Dumouchel indique que selon lui il y a trop de dos d'âne dans les rues de la municipalité.

M. Daniel Laplante est inquiet que le don accordé à Mme Myriam Van Winden occasionne un précédent pour des demande non conventionnelle et indique que les membres du conseil précédent avaient décidé de ne plus offrir de dons.

M. Rihard demande que les toilettes des hommes au Centre communautaire soient fonctionnelles lors de la tenue du Bal en blanc.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 55 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014.

rés : 2014-12-290